AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**216C0406**
FR0011992700-FS0133

4 février 2016

**Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)**

**ATEME**

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 4 février 2016, la société anonyme Ventech (47 avenue de l'Opéra, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 février 2016, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ATEME et détenir, pour le compte desdits fonds, 952 536 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 9,45% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ATEME sur le marché.

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 10 077 883 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.